



PROTOCOLE SÉCUR

Les annonces du gouvernement : Beaucoup de blabla pour peu d'avancées

Les hospitalier-e-s travaillent toujours dans des conditions très difficiles pour accompagner l'ensemble de la population. Pour une fois que la CGT était invitée à un comité de suivi du Ségur, ce 12 avril, le ministre de la Santé a décidé de communiquer uniquement sur des augmentations de salaire sans pour autant tout dire. La CGT n'est pas dupe de cette opération de com du gouvernement.

FausseS INFORMATIONS ! Que peut-on comprendre de cet affichage ?

Revalorisation des grilles de salaire

Les revalorisations salariales, demandées de longue date par la CGT pour l'ensemble des professions, sont intéressantes **MAIS** :

- ➔ Pourquoi le Ministère refuse-t-il l'augmentation du point d'indice, gelé depuis 12 ans, qui permettrait la progression des salaires pour toutes et tous ?
- ➔ Pourquoi discriminer et exclure, la moitié des hospitalier-e-s de ces revalorisations de grilles ? Les personnel-le-s techniques, administratifs, sociaux éducatifs, les sages-femmes, les psychologues, les ASHQ ne verront pas leurs grilles améliorées !
- ➔ Les contractuel-le-s non plus n'auront rien !

Le Ségur de la santé est un moment de l'histoire manqué pour la Fonction Publique Hospitalière. Pourquoi avoir refusé de mener un travail de fond sur la revalorisation de toutes les grilles salariales pour enfin mettre en application la loi d'égalité professionnelle et ainsi revaloriser l'ensemble des métiers de notre champ, souvent à prédominance féminine.

Les graphiques que le Ministère fait circuler dans la presse annoncent des améliorations allant jusqu'à 600 euros en fin de carrière. Quelle tromperie médiatique ! En prenant en compte les modalités de changement des grilles, sans détailler leur évolution et ses conséquences, nombreux sont ceux qui n'en verront jamais la couleur !!

À cette étape, nous retenons que le passage se ferait vers l'échelon ayant l'indice égal ou immédiatement supérieur.

La CGT exige de connaître les données manquantes pour renseigner les agent-e-s le plus tôt possible.

La CGT exige un travail de fonds sur les grilles salariales en prenant en compte les qualifications des personnel-le-s.

En attendant, le Ministère résume ainsi les choses : « +40 € en moyenne, allant de 23 € en moyenne pour les catégories C à 54 € en moyenne pour les catégories A de la FPH », au 1^{er} octobre 2021 (moment prévu pour le reclassement).

Attention arnaque :

- ➔ Suite au chantage du droit d'option en 2010, un droit au remords serait désormais envisagé. Il s'agit pour les professionnel-le-s ayant opté pour garder la reconnaissance de la pénibilité par la catégorie active de pouvoir modifier ce choix. On peut craindre le pire, car avec les mesures parcours professionnels, carrières et rémunérations, les carrières ont été allongées. Ainsi, il faudrait avoir plus de 20 ans de carrière restante dans le grade pour pouvoir

dérouler les échelons jusqu'au bout de la grille salariale et toucher une revalorisation substantielle.

- ➔ Concernant le nouveau référentiel de formation des aides-soignant-e-s qu'elle ne fut pas notre stupéfaction de découvrir que le passage en catégorie B était conditionné pour les diplômé-e-s d'avant 2022, devront valider une formation complémentaire. Silence sur le maintien de la catégorie active comme annoncé dans le protocole « Ségur » de juillet 2020.

Pour tous les personnel-le-s exclu-e-s, l'amertume et la déception sont immenses une fois de plus.

Les établissements de santé, du social et du médico-social, fonctionnent grâce à l'ensemble des personnel-le-s hospitaliers.

A propos des 183 € (CTI)

Bien que loin des 300 euros minimum nécessaires, la CGT a lutté pour que l'augmentation arrachée par les mobilisations soit uniforme pour l'ensemble des personnels. La CGT a toujours dénoncé l'exclusion des 50 000 agent-e-s sous statut FPH d'une partie du secteur médico-social et de tout le secteur social.

Par la mobilisation depuis 6 mois, nous avons obtenu que les collègues des structures rattachées à un établissement de santé puissent en bénéficier à partir du mois de juin.

Le ministère refuse encore les 183 € à toute une partie des collègues FPH des établissements autonomes, ainsi qu'aux collègues du secteur social et du secteur du handicap privé non-lucratif.

La CGT dénonce l'absence de versement du CTI pour les agent-e-s en études promotionnelles et en Congé de Formation Professionnelle.

Et pour les hôpitaux ?

Le ministre soigne sa communication, car il craint la colère des hospitaliers en première ligne, pour mesurer le mal fait à l'Hôpital public par 25 ans de fermetures de lits et de services, de gel des salaires, de sous-effectifs, d'asphyxie financière...

Pour autant, le gouvernement maintient sa politique de fermeture : le Ministère parle de 2 856 « lits à la demande » qui pourraient ouvrir. C'est une autre appellation pour les « lits éphémères » que le Ministère ouvre en déprogrammant l'activité à tour de bras, pour en refermer encore plus par la suite !

Il faut rompre avec cette logique qui s'oppose à l'accès aux soins de qualité pour tous. Il faut embaucher du personnel sous statut.

CE GOUVERNEMENT, QUI RESTE SOURD AUX LÉGITIMES REVENDICATIONS DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNEL-LE-S DE NOTRE CHAMP, ATTISE UNE COLÈRE QUI NE MANQUERA PAS DE S'EXPRIMER.